



# COURS

Des cours de  
musique  
à domicile

Notre objectif

Quel instrument?

Pour qui ?

Pourquoi ?

Avec qui ?

Quand ?

Comment ?

Combien ?

Des cours de musique à  
domicile

Vous souhaitez jouer d'un instrument de musique.  
Débutant ou musicien confirmé.  
Enfant, jeune ou adulte.

COURS+ met à votre disposition une équipe de  
professeurs qualifiés avec qui vous définirez vos  
objectifs et choisirez votre répertoire :

- en fonction du temps que vous pourrez consacrer à l'étude de l'instrument,
- en fonction de vos goûts musicaux

Notre objectif :

Nous voulons que l'apprentissage de la musique  
soit un vrai plaisir...

Afin que vous soyez capable de progresser et de  
partager avec votre famille, vos amis ou d'autres  
musiciens des moments privilégiés.

Et si le cœur vous en dit vous produire en public lors  
des **auditions** organisées par COURS+

## Quel instrument.

### Des cours dans tous les instruments :

Piano, violon, guitare, flûte, clarinette, chant, saxophone, batterie ...

## Pour qui?

### DEBUTANTS:

#### Cours pour adultes :

Vous souhaitez apprendre un instrument de musique?

Et réaliser ainsi un rêve qui vous semble inaccessible...

Vous pensez que vous n'êtes pas doué pour la musique, que vous n'avez pas le temps ou qu'il est peut-être trop tard...

Vous ne voulez pas vous embarrasser avec ces longs exercices de solfège si rébarbatifs.

Vous voulez jouer tout de suite et choisir votre répertoire (classique, jazz, variété, pop, rock, chansons...)

Vous appréciez le confort du cours à domicile et la souplesse des horaires de cours .

Bref, vous souhaitez vous faire plaisir, vous détendre, vous évader.

Rien de plus normal et vous le pouvez.

Nous avons mis en place une école de musique à domicile qui répond à vos attentes.

### DEBUTANTS :

#### Cours pour enfants et adolescents :

Votre enfant vous réclame des cours de musique.

Vous voulez qu'il apprenne avec une méthode ludique et agréable.

Qu'il puisse jouer de son instrument dès le premier cours et que le solfège ne devienne pas sa « bête noire ».

Vous voulez qu'il puisse choisir son répertoire avec le professeur.

Vous voulez que le professeur adapte son cours en fonction du temps dont il dispose pour répéter.

Et souhaitez en même temps qu'il puisse se représenter en public lors **d'auditions.**

Vous appréciez le confort du cours à domicile et la souplesse des horaires de cours .

Bref, vous souhaitez que votre enfant ait du plaisir à pratiquer son instrument.

Ce qui est le seul moyen d'obtenir des résultats rapides et réguliers

Nous avons mis en place une école de musique à domicile qui répond à vos attentes.

### MUSICIENS CONFIRMES :

#### Cours pour adultes :

Vous avez déjà de bonnes bases dans un instrument et souhaitez vous perfectionner :

Choisir un répertoire varié avec un professeur qualifié,  
travailler l'interprétation des œuvres choisies et améliorer votre technique

#### Cours pour enfants et adolescents :

Votre enfant prend déjà des cours et voulez qu'il profite des conseils  
d'un répétiteur pour préparer ses examens...

Afin qu'il puisse perfectionner sa technique instrumentale et l'interprétation  
des œuvres qu'il travaille.

### Pourquoi ?

La musique est un langage universel, porteur d'émotions.

Au-delà du plaisir de jouer chez soi, tous les musiciens vous diront que le vrai plaisir se trouve dans le partage de moments musicaux avec la famille, entre amis, entre musiciens...

C'est pourquoi nous organisons de manière régulière **des auditions** d'élèves afin de partager avec les autres le plaisir de faire de la musique.

**Ces auditions** donnent également un objectif à l'élève et lui permet d'évaluer les progrès obtenus par son travail régulier.

L'objectif de **ces auditions** est également d'apprendre à l'élève à gérer le stress lors d'une représentation devant un public.

## Avec qui ?

Avec un professeur particulier sélectionné en fonction de son niveau d'études musicales , de son expérience et de ses qualités relationnelles et pédagogiques.

## Quand ?

### Pendant l'année scolaire :

Quand vous le souhaitez : en semaine ou le samedi, en journée ou en soirée,  
Et à la fréquence que vous choisissez :

1,2,3,4....heures par semaine ... selon les besoins et les objectifs de votre enfant.

### Pendant les vacances scolaires : Toussaint, Février, Noël, Pâques...

Profitez des vacances pour proposer à votre enfant un stage intensif :

1, 2, 3, 4 heures par jour... selon les besoins et les objectifs de votre enfant.

Période idéale pour approfondir ou rattraper les retards.

## Comment ?

En vous proposant un programme de musique qui répond à vos attentes et à vos objectifs.

Avec un professeur de qualité qui saura établir une relation de confiance  
avec vous ou votre enfant;;

Afin que la musique soit un vrai plaisir

## Combien ?

### Fonctionnement :

Vous vous inscrivez chez COURS+ mais êtes déchargés de toutes les démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile.

### Les avantages fiscaux :

Au titre de l'emploi à domicile, Cours+ vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 50% sur les cours et l'inscription.

Cette réduction d'impôt concerne tous les contribuables redevables d'un impôt sur le revenu, quelle que soit leur tranche d'imposition.

Le plafond maximal des dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt s'élève à 15 000 €

### Les chèques emploi service préfinancés :

En tant qu'organisme agréé, COURS+ accepte tout ou partie du règlement des cours par chèque emploi service universel préfinancé.

Identifié au nom du bénéficiaire, le CESU préfinancé est cofinancé par les employeurs, les comités d'entreprise, les collectivités territoriales, l'état, les mutuelles, les assurances et les caisses de retraite...

Grâce aux CESU préfinancés, vous pouvez être abondé à hauteur de 50% par votre organisme cofinanceur. Quand on y ajoute la réduction d'impôt, vos cours ne coûtent plus que 25% du prix public affiché.

Renseignez vous !

### Les tarifs :

#### Frais d'inscription :

Les frais d'inscription s'élèvent à 38 euros par année scolaire et par famille.  
soit 19 euros/an après déduction fiscale

#### Tarif des cours :

Cours d'instruments : Le tarif horaire est de 40 euros de l'heure  
soit 20 euros après déduction fiscale.

Cours de chant : Le tarif horaire est de 42 euros de l'heure  
soit 21 euros après déduction fiscale.

En fonction de l'âge de votre enfant et de son niveau vous pouvez choisir la durée du cours :  
30mn, 45mn ou 1 heure.